



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021
Version: 8.1
Langue: fr-FR
Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

crayon pour retouches, touch-up pen

UFI: JST0-00VP-S00V-90EY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Grohe AG
Rue/B.P.: Industriepark Edelburg
Place, Lieu: DE-58675 Hemer
WWW: www.grohe.com
E-mail: info@grohe.com
Téléphone: +49 (0)2372 93-0
Télécopie: +49 (0)2372 93-1322

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0)2372 93-2037
sustainability@grohe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(EUH066) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021

Version: 8.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 2 de 14

Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient: Acétate de n-butyle; Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique en cas de doses élevées.

Un contact prolongé ou répété avec la peau risque de provoquer des problèmes de dermatose (inflammation de la peau) en raison de l'effet dégraissant du solvant.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Bâton avec l'agent actif liquide:
Contient Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021
Version: 8.1
Langue: fr-FR
Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 3 de 14

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119485493-29-xxxx N°CE 204-658-1 CAS 123-86-4	Acétate de n-butyle	25 - 50 %	Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336. (EUH066).
REACH 01-2119475791-29-xxxx N°CE 203-603-9 CAS 108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5 - 10 %	Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336.
REACH 01-2119488216-32-xxxx n° de liste 905-588-0	Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	< 10 %	Flam. Liq. 3; H226. Acute Tox. 4; H312. Acute Tox. 4; H332. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335. STOT RE 2; H373. Asp. Tox. 1; H304.
REACH 01-2119457610-43-xxxx N°CE 200-578-6 CAS 64-17-5	Ethanol	2,5 - 5 %	Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319.
REACH 01-2119490979-12-xxxx N°CE 265-185-4 CAS 64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	< 0,5 %	Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336. STOT RE 1; H372. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411. (EUH066).

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Impuretés dangereuses Indication sur Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Naphte, traité à l'hydrogène, à bas point d'ébullition: Teneur en Benzène < 0,1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Premiers secours: veuillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Consulter ensuite un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique en cas de doses élevées.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021

Version: 8.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page:

4 de 14

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Lors d'incendies de grande ampleur Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone.

Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Si possible, colmater la fuite. Éviter le contact avec la substance.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute infiltration du produit dans le sol, les canalisations, les eaux courantes, les locaux situés en contrebas ainsi que les excavations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021

Version: 8.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page:

5 de 14

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

A stocker en position debout. Protection antidéflagrante indispensable.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021
Version: 8.1
Langue: fr-FR
Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 6 de 14

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
123-86-4	Acétate de n-butyle	Europe: IOELV: STEL	723 mg/m ³ ; 150 ppm
		Europe: IOELV: TWA	241 mg/m ³ ; 50 ppm
		France: VLE	940 mg/m ³ ; 200 ppm
		France: VME	710 mg/m ³ ; 150 ppm
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Europe: IOELV: STEL	550 mg/m ³ ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	275 mg/m ³ ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	550 mg/m ³ ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	275 mg/m ³ ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
64-17-5	Ethanol	France: VLE	9500 mg/m ³ ; 5000 ppm
		France: VME	1900 mg/m ³ ; 1000 ppm
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	France: VME	150 mg/m ³ (hydrocarbures, benzène C9-C12)
1330-20-7	Xylène (mélange d'isomères)	Europe: IOELV: STEL	442 mg/m ³ ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	221 mg/m ³ ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	442 mg/m ³ ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	221 mg/m ³ ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Protection antidéflagrante indispensable.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: 0,4 mm
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021
Version: 8.1
Langue: fr-FR
Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 7 de 14

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide Couleur: blanc Différentes couleurs
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	23 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs inflammables.
Limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,20 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 7,50 Vol%
Tension de vapeur:	à 20 °C: 13 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 0,95 g/mL
Solubilité dans l'eau:	Peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	180 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 20 °C: 90 s (ISO 4 mm)
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Teneur en solvant: 51 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021

Version: 8.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 8 de 14

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021

Version: 8.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page:

9 de 14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix calculé: > 5.000 mg/kg.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix calculé: > 5.000 mg/kg.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix calculé (Vapeurs): > 20 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet sensibilisant connu.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet sensibilisant connu.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021
Version: 8.1
Langue: fr-FR
Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 10 de 14

Autres informations:

Indication sur Acétate de n-butyle:
DL50 Rat, par voie orale: 10800 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: > 17600 mg/kg
CL50 Rat, par inhalation: > 21 mg/L/4h (vapeur)

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:
DL50 Rat, par voie orale: 8532 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: > 5000 mg/kg

Indication sur Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène Masse de réaction éthylbenzène et xylène:
DL50 Rat, par voie orale: 3523 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: 2000 mg/kg
CL50 Rat, par inhalation: 11 mg/L (vapeur)
CL50 Rat, par inhalation: 1,5 mg/L (Aérosol)

Indication sur Ethanol:
DL50 Rat, par voie orale: 10420 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg

Indication sur Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Naphte, traité à l'hydrogène, à bas point d'ébullition:
DL50 Rat, par voie orale: > 5000 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg

Symptômes

En cas d'inhalation: En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.
Après contact avec la peau:
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021

Version: 8.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 11 de 14

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: ONU 1263, PEINTURES
ADN: ONU 1263, Peintures
IMDG, IATA-DGR: UN 1263, PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1
IMDG: Class 3, Subrisk -
IATA-DGR: Class 3



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 30, Numéro ONU UN 1263
Etiquette de danger: 3
Dispositions particulières: 163 367 650
Quantités limitées: 5 L
EQ: E1
Conditionnement - Instructions: P001 IBC03 LP01 R001
Conditionnement - Dispositions particulières: PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:
MP19
Réservoirs mobiles - Instructions: T2
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:
TP1 TP29
Codification réservoirs: LGBF
Code de restriction en tunnel: D/E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 3
Dispositions particulières: 163 367 650
Quantités limitées: 5 L
EQ: E1
Équipement nécessaire: PP - EX - A
aération: VE01



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021

Version: 8.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 12 de 14

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-E, S-E
Dispositions particulières:	163, 223, 367, 955
Quantités limitées:	5 L
Excepted quantities:	E1
Conditionnement - Instructions:	P001, LP01
Conditionnement - Réglementations:	PP1
IBC - Instructions:	IBC03
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T2
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP29
Arrimage et manutention:	Category A.
Propriétés et observations:	Miscibility with water depends upon the composition.
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Étiquette de danger:	Flamm. liquid
Excepted Quantity Code:	E1
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y344 - Max. Net Qty/Pkg. 10 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 355 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 366 - Max. Net Qty/Pkg. 220 L
Dispositions particulières:	A3 A72 A192
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

51 % en poids = 485,7 g/L

Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021

Version: 8.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 13 de 14

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): •3Y

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 = Nocif par contact cutané.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 = Nocif par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 = Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/8/2021

Version: 8.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 25/8/2021

crayon pour retouches, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Page: 14 de 14

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP: Limite d'exposition professionnelle
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50: Concentration létale médiane
DL50: Dose létale 50%
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
ONU: Organisation des Nations unies
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
LEP: Limite d'exposition professionnelle

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: valeurs limites au poste de travail

Créée: 17/2/2016

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.